

Croix de Guerre 39-45
(Rhin et Danube)

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Public et de Droit Privé

Avocat à la Cour d'Appel

Conseiller Municipal de Paris

Membre de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

DEPUTE SORTANT

UN HOMME
LOYAL
COURAGEUX
FIDELE,
UN VRAI
GAULLISTE

Suppléant

Jacques FRAGNON

Licencié en Droit

Chef de Service Administratif Civil au Ministère des Armées

Secrétaire du Syndicat National des Cadres Civils de la Guerre (C.C.G.)

Ancien Attaché au Cabinet du Général de Gaulle et du Premier Ministre



Ve RÉPUBLIQUE

Michel de Grailly

Mes chers Concitoyens,

En 1962, j'ai reçu de vous le mandat de vous représenter au Parlement.

Mon élection a coïncidé avec la formation, au sein de l'Assemblée Nationale, pour la première fois dans l'histoire de nos institutions républicaines, d'une majorité unie, résolue et dont la cohésion ne s'est jamais démentie. Cette majorité a joué pleinement son rôle : par le soutien qu'elle a apporté à l'action gouvernementale, et par l'œuvre législative impressionnante qui a été la sienne.

Elle porte, cette majorité, et entend assumer l'entière responsabilité de cette action politique et législative dont il lui appartient de présenter le bilan au jugement des électeurs.

Ce bilan, est d'abord celui de la STABILITE DES INSTITUTIONS, condition nécessaire de la continuité de l'action politique : candidat de la Ve République après avoir siégé pendant toute la durée de la législature à la Commission des Lois constitutionnelles, j'entends défendre ces institutions, où les pouvoirs sont séparés, équilibrés et responsables, contre toute tentative, avouée ou non, de retour en régime des partis.

Par votre suffrage vous aurez d'abord à marquer votre volonté d'assurer l'avenir de ces institutions.

Ce bilan, c'est aussi celui d'une politique d'INDEPENDANCE NATIONALE, impliquant le respect des aspirations des autres Nations. L'objectif majeur de cette politique est LA PAIX, aujourd'hui enfin fermement assurée pour notre pays..

Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'indépendance nationale n'est pas exclusive de la solidarité et de la coopération internationale. **Bien au contraire** : c'est en préservant son indépendance que le Gouvernement français, soutenu par sa majorité parlementaire, a pu assurer par son action vigilante, en déjouant les manœuvres politiques de certains, le développement du Marché Commun entre les Six.

Pour ma part, siégant depuis 1963 à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, j'ai consacré aux travaux de cette Assemblée des efforts couronnés de succès, notamment dans le domaine de l'élaboration de conventions européennes. Plusieurs d'entre elles ont été, sur mon rapport, ratifiées par le Parlement français au cours de la Législature.

C'est cela la construction de l'Europe.

Ce bilan, c'est enfin un bilan de PROGRES.

Il n'est de progrès possible en matière économique et sociale sans monnaie forte et sans stabilité : la majorité sortante a, par son soutien constant, résolu, et courageux, permis au Gouvernement d'abord de restaurer la monnaie, puis de promouvoir et assurer le succès du plan de stabilisation afin d'éliminer de notre économie le poison de l'inflation.

Seule cette politique a permis d'entreprendre avec succès un effort sans précédent :

— **En matière d'équipements collectifs**
- moyens de communications (autoroutes, voies navigables, équipements portuaires)
- équipements urbains et ruraux
- équipements sociaux
- équipements sportifs et touristiques.

— **En matière de recherche scientifique et technique**

— **En matière d'éducation nationale,** que ce soit dans le domaine de l'équipement ou dans celui de la réforme de l'enseignement et des mesures destinées à assurer son développement démocratique (scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, mise en place des instituts universitaires de technologie et des organismes professionnels créés par la loi du 6 décembre 1966).

— **En matière sociale**
- Extension de la Sécurité sociale aux commerçants, artisans, professions libérales et exploitants agricoles
- Augmentation de l'allocation-vieillesse; amélioration des retraites; aide à l'enfance inadaptée
- Rénovation des équipements hospitaliers
- Réforme des comités d'entreprises; création du fond national de l'emploi.

A cet effort social doit être rattachée l'œuvre législative, civile et commerciale, accomplie par l'Assemblée : Réforme de la législation sur les sociétés commerciales, sur les baux commerciaux, réforme des régimes matrimoniaux, réforme de l'adoption... .

Membre de la commission des lois, je m'honore d'avoir joué dans l'élaboration de cette législation soit par mes rapports, soit par mes amendements et interventions, un rôle personnel important et constant. Je souligne en particulier ma participation décisive à l'élaboration et à l'adoption de la loi du 12 mai 1965 sur les baux commerciaux, apportant aux locataires commerçants une assurance sans précédent quant à la stabilité de leurs baux; la loi du 11 juillet 1966, votée sur mon initiative et mon rapport, renforçant la protection des personnes âgées de plus de 70 ans quant à leur maintien dans les lieux...

En agissant, comme je le fais toujours, dans l'intérêt général et pour le bien commun, j'ai conscience d'avoir ainsi répondu à la confiance de ceux qui m'avaient chargé de les représenter au Parlement.

Tel est, mes chers concitoyens, le bilan qui vous est soumis.

Si vous l'approuvez c'est aux hommes qui vous le présentent que vous devez faire confiance : mes amis de la Vᵉ République et moi-même.

Nous pourons ainsi poursuivre dans l'intérêt commun l'œuvre encore imparfaite mais toujours perfectible que nous avons entreprise.

Assurés de la stabilité et forts de votre confiance nous ferons, demain comme hier, porter nos efforts sur :

— la modernisation des structures de notre économie dans le cadre du Vᵉ Plan

— l'amélioration des équipements sociaux notamment dans les secteurs encore insuffisamment développés (effort accru en matière de logement)

— l'amélioration du sort des catégories sociales les plus défavorisées, la transformation réelle de la condition ouvrière demeurant un objectif fondamental de la Vᵉ République ainsi que l'a encore récemment affirmé le général de Gaulle.

En apportant mon appui à la réalisation de ces objectifs j'aurai conscience de servir, avec l'intérêt général, celui des électeurs de ma circonscription parisienne, mon action sur le plan national restant étroitement associée à celle que je mène depuis deux ans au Conseil municipal de Paris.

Electrices et Electeurs du XIVᵉ arrondissement,

En décembre 1965, vous avez renouvelé votre confiance au général de Gaulle en exerçant, pour la première fois, le droit qui vous appartient désormais d'élire le Président de la République au suffrage universel. Vous avez ainsi, en citoyens politiquements conscients, marqué à la fois ce que vous vouliez et ce que vous ne vouliez pas.

Le Président de la République, investi par la constitution du pouvoir d'orienter et d'animer la politique générale et de définir les grandes options nationales, a été soutenu dans son action par la majorité parlementaire.

Il appartient à la nation toute entière, s'exprimant dans chacune des circonscriptions législatives, de dire si elle entend ou non maintenir l'option fondamentale par elle exprimée en 1965.

Mais l'opinion nationale, pour être conséquente, doit s'exprimer, — et ceci est le mérite essentiel des institutions de la Vᵉ République —, dans le cadre majoritaire.

Ce n'est donc pas pour ceux qui se réclament d'une équivoque, dont l'évocation nous ramène aux pires heures de la IVᵉ République, qu'elle peut donner ses suffrages.

Dans la 15ᵉ circonscription de Paris vous avez donné au général de Gaulle une majorité supérieure à la moyenne tant parisienne que nationale.

Vous avez ainsi marqué le juste sens que vous aviez de l'intérêt national.

Demain comme hier, comme dans toutes les grandes heures de notre histoire, vous serez à nouveau

AVEC DE GAULLE, POUR LA FRANCE

MICHEL DE GRAILLY

Vu, le candidat

Imp. A. G. Paris